

GROUPEMENT D EMPLOYEURS MAISON ROBERTLIEU-DIT VILLAGE DE TERRIE
46150 CatusSiret : 791 695 844 00013
APE : 7830ZConvention collective : 7009 - Convention collective nationale
des entreprises d'accoupage et de sélection de produits avicoles**BULLETIN DE SALAIRE**

Du 04/02/2025 au 28/02/2025

N° 12_1740661762954_BS_CAPY_04022025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de
paye sur www.service-public.fr rubrique [cotisations salariales](#).**MAEVA CAPY**

NIR : 2 90 09 46 102 014 48

Emploi : **Ouvrier Agricole**

Date d'entrée : 04/02/2025

Coefficient hiérarchique : 100

Mme MAEVA CAPY
Promenade du Célé
LIEU DIT LENDREVIE
46270 Bagnac-sur-CéléCe bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et
durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	13,00	x	43,30	562,90
Nombre total d'heures			43,30	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	562,90	x	10,00	56,29
Rémunération totale brute				619,19
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	619,19			6,87
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	619,19	x	0,40	2,48
Sécurité Sociale Plafonnée	619,19	x	6,90	42,72
Complémentaire T1	619,19			29,66
Formation	619,19			0,37
CSG non imposable à l'IR	613,79	x	6,80	41,74
CSG imposable à l'IR	613,79	x	2,40	14,73
CRDS imposable à l'IR	613,79	x	0,50	3,07
Total des cotisations et contributions obligatoires				141,64
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				477,55
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 477,55				

Montant net imposable : 495,35

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 495,35 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 477,55****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 495,35 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..